Accusé de réception en préfecture
044-200083228-20240124-2024dec009-AU
Reçu le 24/01/2024

MAIRIE ANCENIS-SAINT-GÉRÉON
Place Maréchal Foch
CS 30217
44156 Ancenis-Saint-Géréon Cedex

T 02 40 83 87 00
mairie@ancenis-saint-gereon.fr

ANCENIS
–SAINT–
GÉRÉON

ancenis-saint-gereon.fr

DÉCISION MUNICIPALE N°2024-009
Société Espace Monétique

LE MAIRE D'ANCENIS-SAINT-GÉRÉON

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L2122-22,

VU la délibération n°072-20 en date du 3 juillet 2020, portant procès-verbal d'élection du maire,

VU la délibération n°0142-2022 en date du 12 décembre 2022, par laquelle le conseil municipal a délégué à son maire, et pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre des décisions prévues à l'article L2122-22 susvisé, concernant notamment la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés d'un montant inférieur au seuil fixé au 8° de l'article 30 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics (40 000 € à ce jour) et aux marchés à procédure adaptée ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

CONSIDÉRANT la proposition de la SAS Espace Monétique pour le renouvellement de l'abonnement annuel passerelle monétique au titre de l'année 2024,

CONSIDÉRANT la nécessité de faire appel à un prestataire extérieur pour la gestion du flux du terminal de paiement électronique,

DÉCIDE

Article 1 : de renouveler l'abonnement annuel Flux data monétique – connexions illimitées auprès de la SAS Espace Monétique 85 avenue de Neuilly 94120 FONTENAY SOUS BOIS – siret 44412487900040 pour l'année 2024.

Article 2 : le coût de cette prestation est fixé à 120 € HT par an et par TPE.

Article 3 : Monsieur le Maire, Madame la Directrice Générale des Services et le Comptable public assignataire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique, au titre du contrôle de légalité, et qui sera portée à la connaissance des conseillers municipaux lors de la prochaine réunion du Conseil municipal

Article 4 : la présente décision fera l'objet d'une publication sous format électronique sur le site internet de la mairie.

Fait à Ancenis-Saint-Géréon, le 24/01/24…
Le maire,
Rémy ORHON

Acte publié ou notifié le : 24 JAN. 2024

MAIRIE D'ANCENIS-SAINT-GÉRÉON (LOIRE-ATLANTIQUE)

Cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'auteur de l'acte ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

SAS Espace Monetique
85 Avenue de Neuilly
94120 FONTENAY SOUS BOIS
Tél : 01 46 80 90 23
Site web : WWW.TPE.FR
Email : adv@tpe.fr

THEATRE QUARTIER LIBRE - MAIRIE
D'ANCENIS-SAINT-GEREON
Place Rohan
44150 ANCENIS-SAINT-GEREON

Devis

Numéro	*Date*	*Code client*	*Date de validité*	*Mode de règlement*
AB/DE000700	21/12/2023	CL151632	20/01/2024	MANDAT ADMINISTRATIF A 30 JOURS

Description	*Qté*	*P.U. HT*	*% Rem*	*Montant HT*	*TVA*
Renouvellement 2024	1,00				20,00
ABONNEMENT ANNUEL FLUX DATA MONETIQUE IP Connexions illimitées TARIF HT PAR AN PAR TPE	1,00	120,00		120,00	20,00

Devis gratuit valable 1 mois. Les prix TTC sont établis sur la base des taux de TVA en vigueur à la date de remise de l'offre. Toute variation de ces taux sera répercutée sur les prix.

Taux	*Base HT*	*Montant TVA*
20,00	120,00	24,00

Total HT	120,00
Total TVA	24,00
Total TTC	144,00
Net à payer	144,00 €

Coordonnées bancaires société :
Banque : CAISSE D'EPARGNE
RIB : 17515900000801436512052
IBAN : FR7617515900000801436512052
BIC : CEPAFRPP751

Pour le client (signature précédée de la mention : Lu et approuvé, bon pour accord)

Accusé de réception en préfecture
044-200083228-20240124-2024dec009-AU
Reçu le 24/01/2024